



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 39788

Texte de la question

M. François Baroin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'émotion que suscitent auprès des viticulteurs les conclusions du rapport de M. Kopp sur « le coût social des drogues licites et illicites ». Ce rapport, qui assimile l'alcool à la drogue, frappe à nouveau le monde viticole et n'est pas de nature à apaiser le débat sur la politique de santé publique. La campagne de communication qui est faite de ce rapport est d'autant plus mal ressentie par cette filière qu'elle-même a toujours souhaité être un acteur responsable de cette politique. Aussi, les professionnels de la filière viti-vinicole appellent son attention sur le danger d'un débat simplificateur impliquant les professionnels en cause. En conséquence, les professionnels de ce secteur d'activité souhaitent que tout soit fait pour favoriser la sérénité des débats sur un sujet complexe qui engage la santé publique et demandent instamment au Gouvernement de les associer à la définition d'une politique de santé et en particulier à la prévention des dépendances dans le cadre des travaux du groupe de travail sur le plan triennal de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Il lui demande quelle est sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport de M. Kopp a été déposé auprès du collège scientifique de l'OFDT. Ses résultats sont actuellement en cours d'évaluation. Ce rapport présente les conclusions de deux missions de recherche dirigées par M. Kopp. La première, intitulée « Le coût social des drogues illicites » a été réalisée pour le compte de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). La seconde, qui porte sur « L'impact des modalités organisationnelles et de la réglementation publique sur la consommation de substances addictives » répond à un appel d'offres de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Ces deux études utilisent la même méthodologie de collecte et d'analyses des données. Elles permettent de réaliser une estimation du coût social du tabac et de l'alcool, d'une part, et des drogues illicites, d'autre part. Il est donc apparu intéressant de procéder à une confrontation des premiers résultats chiffrés. La réalisation d'une telle étude s'inscrit dans le cadre des axes prioritaires de recherche du nouveau plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances. Elle répond à la nécessité de développer de nouveaux axes de recherche à partir d'une approche plus globale des différents comportements d'usage, d'abus, d'usage nocif et de dépendance. Un tel exercice présente de nombreuses limites, directement liées à la disparité des phénomènes observés et des sources d'information disponibles. L'intérêt de cette étude, si ses résultats sont validés par la communauté scientifique, résidera notamment dans la possibilité de procéder à des comparaisons internationales. Le croisement de l'ensemble des données devrait fournir de nouveaux éléments de réponse sur le coût social supporté par la collectivité au regard de la consommation des différents produits psychoactifs. S'inscrivant dans une démarche globale d'évaluation des politiques publiques, elle devrait également permettre, à partir de nouveaux indicateurs macro-économiques, de mesurer l'impact des différentes mesures de santé publique. La réalisation d'une telle étude scientifique ne signifie nullement que l'alcool est assimilé aux drogues illicites. A cet égard, les préoccupations exprimées par la filière viti-vinicole apparaissent légitimes. Pour autant, il n'existe aucune contradiction entre le message de modération développé par les professionnels de la filière viti-vinicole et le développement d'une approche plus globale de l'ensemble des conduites addictives. Le souci

de préserver la cohérence des messages adressés à la jeunesse nécessitera effectivement d'associer étroitement les producteurs de boissons alcoolisées à la définition de cette nouvelle approche globale en matière de prévention des dépendances. Il ne fait toutefois pas de doute que les professionnels de santé et les représentants du secteur vini-viticole sauront trouver le moyen d'articuler leurs actions respectives de prévention autour de la distinction entre usage, abus, usage nocif et dépendance.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39788

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2000, page 140

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1845